

Palmiers : pourquoi

Des palmiers qui font de drôles de têtes. Rien ne va plus... Les envahisseurs sont là. Des charançons rouges prêts à détruire l'emblème de la Riviera française. La contre-attaque s'organise... avec les moyens du bord

La menace est prise très au sérieux. En 2010, les premiers charançons rouges faisaient leur apparition sur les palmiers *phoenix canariensis* mentonnais. Jusque-là, la cité des citrons avait été épargnée par l'envahisseur. Mais depuis, la bête a continué de progresser... Inexorablement.

De 200 palmiers attaqués en février 2015, nous en sommes aujourd'hui à plus de 300. Aucun quartier, ni jardin n'est épargné. Même au cœur de l'écrin du jardin Maria Serena, le sale coléoptère a réussi à faire son nid.

« La plupart des palmiers touchés sont condamnés » reconnaît Franck Roturier, le directeur des parcs et jardins de la Ville.

Depuis le début des offensives du charançon, lui et son équipe ont les yeux rivés aux palmes. Car c'est en proliférant à la base des feuilles que l'agressif destructeur envahit l'emblème



Les palmiers de la villa Maria Serena font l'objet d'un protocole expérimental de traitement biologique.

de la Côte d'Azur. En quelques mois. Sa stratégie? Il pond au

cœur du palmier et les larves créent des galeries qui finissent par l'affaiblir. Et

pour cela, le charançon rouge peut compter sur sa très grande capacité de re-

production! En 24 heures, un nid peut vider le cœur d'un palmier.

« Le problème, poursuit Franck Roturier, c'est qu'il ne faut pas réagir trop tard. Et c'est malheureusement ce qui arrive puisque les particuliers s'alarment une fois que les palmes sont raplapla. Et là, c'est trop tard. Les premiers signes qui doivent faire réagir, ce sont les petites encoches qui apparaissent sur les palmes. Il faut alors assainir le palmier. » Au plus vite.

Et comme cela consiste bien souvent à faire la boule à zéro au majestueux *phoenix canariensis*, le paysage azuréen en prend un sacré coup!

Alors pour éviter que la bête ne prenne racine et que les palmiers mentonnais ne finissent tous en bouts de bois desséchés ou disparaissent, la Ville prend la bestiole par les antennes en contrôlant tous ses palmiers et en traitant préventivement. Et elle incite les particuliers à en faire autant.

Le coupable



Redoutable et sans ennemi

On ne le présente plus. Le charançon rouge, c'est ce petit coléoptère, au doux nom scientifique de *Rynchophorus ferrugineus*, originaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un insecte glouton et ravageur qui décime les palmiers en les dévorant de l'intérieur. Une bestiole orangée et tachetée de noir. Pas plus grande qu'une pièce d'un euro. Mais un redoutable ravageur. Et surtout une bestiole seule au monde. Ses méfaits ont été découverts en Corse en 2006, puis un peu plus tard dans une pépinière située dans les Alpes-Maritimes. Un ravageur qu'aucun autre élément vivant ne vient pour l'instant contrarier.

On pourrait légitimement penser qu'au bout de cinq ans d'existence du charançon sur nos territoires, d'autres éléments vivants vont s'apercevoir de sa présence. Et s'organiser. Reste à savoir s'ils seront assez forts... Le ravageur ne sera pas éradiqué mais un ou deux prédateurs pourraient limiter sa présence. C'est ce qui s'est passé par exemple pour la cochenille des agrumes. Sauf que, cinq ans, pour le charançon rouge et sa voracité, c'est dramatique pour le palmier.



Le plumau (ensemble de palmes) est tombant. Les palmes s'affaissent et se cassent.



Après avoir été étêté, le palmier peut repartir comme c'est le cas sur cette photo prise devant la mairie de Menton. Le palmier de gauche qui avait été étêté est reparti après quelques mois. Cet étêtage qui revient à assainir le palmier coûte plus cher que d'abattre l'arbre, mais peut donner une seconde chance au palmier.

Une centaine de palmiers à abattre

Lors du dernier conseil municipal du 17 décembre, l'assemblée a voté pour l'abattage d'une centaine de palmiers morts de l'épidémie du charançon rouge.

Malgré les traitements réalisés et les bons soins apportés aux arbres mentonnais, certains palmiers ont dû être, dans un premier temps, assainis par un étêtage afin d'éliminer les parasites... Et de permettre une repousse. Seulement, parmi ces arbres, si certains sont repartis, par exemple devant la mairie, une centaine n'a pas repris après cette coupe. Il est alors nécessaire de procéder à leur abattage.

« Ces abattages vont coûter 200 000 euros à la ville. Une dépense qui s'ajoute à la douleur de voir disparaître la plus belle espèce qu'est le *phoenix canariensis* », a ajouté le député-maire Jean-Claude Guibal.

Sur les sites où les arbres vont être abattus, des essences moins sensibles au charançon seront replantées.



La phrase

Franck Roturier, directeur des parcs et Jardins de la Ville
« Je donne souvent comme comparaison l'anti-virus que l'on met sur son ordinateur pour aller sur Internet. Personne aujourd'hui n'aurait l'idée d'aller surfer sans ce bouclier. Et bien, pour le palmier, c'est pareil : on se protège par des traitements préventifs. »



tant de chauves ?

À Maria Serena, la lutte biologique fait son petit effet



Largage de sable au cœur du palmier... Car pour l'heure, l'épandage aérien de produits phytopharmaceutiques n'est pas permis par la loi française.

Elle allie le nématode et le *Beauveria bassiana* et la nouvelle souche de champignons... Une stratégie mixte de traitement en prévention entièrement biologique qui est à l'essai depuis le mois d'avril et pour une durée de 3 ans dans le jardin de la villa Maria Serena.
« Sur les 45 palmiers que compte le jardin, 30 sont traités. La quinzaine restante sert de témoin », rappelle Karine Panchaud. La biologiste entomologiste du laboratoire craurois chargé de l'étude - *Vegetech* - précise que « ce traitement est déclaré et encadré ». Car, pour l'heure, l'utilisation de *Beauveria bassiana* n'est autorisée en France que dans le cadre d'une démarche expérimentale.
« Une homologation est en cours d'étude. Elle pourrait

être obtenue en 2016 ou en 2017, après 5 ans de travaux. »

Premiers constats encourageants

Des travaux qui ont déjà porté leurs fruits dans le Var. « À Hyères, nous en sommes déjà à la quatrième année d'expérimentation. Et les résultats sont probants. Avec ce traitement biologique, nous obtenons 88 % d'efficacité contre 67 % avec un traitement chimique. »
Quid de Menton ? En neuf mois, la stratégie mixte a déjà fait son petit effet.
« Un seul palmier a été touché parmi les arbres traités, annonce Karine Panchaud. Du côté des palmiers témoins, 9 des 15 sont morts. » La biologiste met tout de même en garde : « neuf mois, c'est un peu court pour avoir

des résultats scientifiques tangibles... Mais nos premiers constats sont encourageants. »

Pour l'heure, faute d'autorisation d'épandage aérien de produits sur le territoire français, le traitement est appliqué au cœur des palmiers par un opérateur à bord d'une nacelle. « Ce qui est contraignant quand les arbres sont difficilement accessibles... Et cela prend beaucoup de temps », assure Karine Panchaud.

À Monaco, où la loi autorise l'épandage, des drones largueurs sont utilisés depuis deux ans. « L'appareil permet d'embarquer 1,2 kg de produits. Une dizaine de palmiers groupés peuvent être traités en une heure... Ce qui représente un gain de temps important », note Erwan Grimaud, créateur de la société

monégasque *MC'Click* et concepteur du drone phytosanitaire.

Faire évoluer la loi

Un des enjeux actuels pour ces entreprises est de faire évoluer la loi vis-à-vis de l'utilisation du drone.
« Notre technologie d'utilisation d'un drone dans la lutte contre les ravageurs des palmiers a récemment reçu l'Agro Award 2015. Une reconnaissance mondiale qui récompense les innovations dans le domaine de la protection des plantes », note Olivier Etchepare, directeur de la société *Natural Plant Protection*, qui travaille en collaboration avec les sociétés *Vegetech* et *MC'Click*.
Après les médailles, il reste encore à fournir à cette technologie une utilisation légale.

Particuliers : surveiller, signaler et traiter

Dans ce combat contre le tueur de palmier, la Ville de Menton engage les propriétaires à se mobiliser. En France, depuis le 22 juillet 2010, la lutte pour l'éradication du charançon rouge du palmier est de toute façon obligatoire sur tout le territoire national par arrêté ministériel. Il s'adresse à tout propriétaire public ou privé, conformément aux dispositions réglementaires européennes, et définit le protocole et conditions d'application de ces mesures.

Si votre palmier est contaminé :

1/Déclarer le foyer au SRAL (Service Régional de l'Alimentation) ou à la Mairie.

2/Éradiquer l'organisme nuisible dans les 15 jours suivant la notification en faisant appel à une entreprise habilitée, soit par abattage, soit par assainissement.

En cas d'atteinte partielle, seule la partie contaminée est enlevée.

Coût : 400 à 500 euros.

Si le palmier est mort (bourgeon terminal rongé), on l'abat. Avec sol bâché, les parties infestées sont traitées et passées au broyeur pour éviter toute propagation.

Coût : 2 500 euros en moyenne.

Attention, les prix varient aussi en fonction de la taille de l'arbre et de l'accès.

Si votre palmier est situé à moins de 100 m d'un foyer (zone contaminée) déjà déclaré :

- Faire surveiller les palmiers par une personne ou entreprise habilitées par le SRAL. Cette surveillance est au minimum mensuelle et consiste à rechercher les symptômes visuels précoces de présence du ravageur sur le végétal sensible en découplant une fenêtre d'inspection pour vérifier que le cœur est sain.
Coût de l'opération : de 50 à 70 euros.
À effectuer six à huit fois par an.
- Faire appliquer des traitements préventifs, par une personne, entreprise ou service enregistrés par le SRAL.

L'idée, une pulvérisation de nématodes tous les 21 jours de mars à novembre. Combien ça coûte ? Là aussi, tout dépend de la taille de l'arbre et de l'accès. Mais il faut compter au minimum 100 euros par intervention. Soit 1 000 euros, et recommencer chaque année.

En cas de non-respect de l'arrêté ministériel, on s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à 30 000 euros d'amende et 6 mois de prison.

Tél. : 04.97.25.49.00.

<http://drat.paca.agriculture.gouv.fr/> Charançon - rouge - des palmiers

Dossier :
Julie Baudin et Aureo Harrouis
menton@nicematin.fr
Photos : Cyril Doderigny et Michaël Alési